



Stiftung Schweizerisches Notariat
Fondation Notariat Suisse
Fondazione Notariato Svizzero

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2010

Introduction

Inscrite au registre du commerce le 17 juillet 2004 (FOSC du 21 juillet 2004) et placée sous le contrôle de l'autorité fédérale de surveillance des fondations le 8 novembre 2004, la Fondation Notariat Suisse conclut, en 2010, son sixième exercice social.

Elle est dirigée par un Conseil de fondation, lui-même assisté par une Commission « Formation » et une Commission « Nouvelles Technologies ».

Conseil de fondation

En 2010, le Conseil de fondation a tenu deux séances (les 29 juin et 1^{er} septembre 2010) et a pris une décision par voie circulaire (10 août 2010).

Au chapitre formation, l'organisation du 4^{ème} séminaire prévu le 18 janvier 2011, à Lausanne, et le 30 août 2011, à Zurich, a retenu, durant l'année 2010, toute l'attention du Conseil et de la Commission Formation, plus précisément de ses sous-groupes en Suisse alémanique et romande.

Dans le domaine des « Nouvelles Technologies », sur la base du mandat de l'Office fédéral de la justice portant sur la forme authentique électronique, le Conseil a approuvé un rapport de synthèse qui faisait suite à plusieurs études et séances et décidé de lancer une large consultation de toutes les instances notariales au plan suisse, le 13 septembre 2010 sur le thème : « L'AVENIR DE LA FORME AUTHENTIQUE - LA FORME AUTHENTIQUE ELECTRONIQUE ET L'EVENTUELLE UNIFICATION DE REGLES NOTARIALES AU PLAN FEDERAL » (avec délai de réponse au 31 janvier 2011).

Voici les trois questions de la consultation :

- a) Estimez-vous opportun de légiférer sur la forme authentique électronique, que ce soit au plan fédéral ou au plan cantonal par le biais d'une délégation de compétence ?
- b) Pensez-vous opportun de légiférer sur la possibilité d'instrumenter des actes à distance, que ce soit au plan fédéral ou au plan cantonal par le biais d'une délégation de compétence ?
- c) S'agissant des règles notariales et de la forme authentique en général, votre association/chambre/institution estime-t-elle qu'il y a lieu de privilégier :
 1. *Le statu quo (la forme authentique comme notion de droit fédéral, définie au niveau jurisprudentiel, et les modalités de la forme authentique et la procédure réglées au plan cantonal) ?*
 2. *L'unification complète des modalités de la forme authentique et de la procédure d'instrumentation des actes au plan fédéral ?*
 3. *L'adoption de règles-cadres (« minimales ») fédérales, doublées de règles d'application susceptibles de poser des exigences supplémentaires ou plus strictes dans les cantons ?*

M^e Philippe Frésard, à Berne, et M^e Rudolf Fasler, à Aarau, demeurent secrétaire du Conseil, resp. comptable de la Fondation, alors que la société Buchhaltungsservice J. Wälti, à Safenwil, est l'organe de révision.

Au niveau de la composition du Conseil de la Fondation Notariat Suisse, 2010 coïncidait avec l'expiration des fonctions des membres. M^{es} Philippe Bosset, président, et Luigi Caimi ont exprimé le vœu de ne pas solliciter une réélection. En remplacement, la Fédération Suisse des Notaires a soumis les candidatures de M^{es} Michel Monod (Vaud) et Alfio Mazzola (Tessin). Pour faciliter la transition, le Conseil a sollicité M^e Philippe Bosset de conserver la présidence par intérim jusqu'à la première séance 2011. Nonobstant cela, la composition du Conseil de la Fondation Notariat Suisse est donc la suivante : M^{es} Philippe Bosset (président ad intérim), André Brunner, Klaus Bürgi, Pierre-Philippe Courvoisier, Etienne Jeandin, Michel Monod, Alfio Mazzola, Grégoire Piller, M. le Prof. Denis Piotet (représentant du Comité consultatif) et M. Jürg Schmid.

Comité consultatif

Le Comité consultatif a tenu une séance le 14 juin 2010, à Berne. Par les avis exprimés à cette occasion et par plusieurs prises de position écrites ou orales préalables, les membres du Comité consultatif ont orienté le Conseil de fondation dans sa réflexion concernant la marche à suivre en matière d'avenir de la forme authentique.

Commission Formation

La Commission Formation n'a tenu aucune séance plénière en 2010. La planification et l'organisation des deux séminaires prévus en 2011 ont été accomplies de manière très professionnelle notamment grâce à l'activité des sous-groupes de travail et des cellules responsables au plan administratif, à savoir avant tout M^e André Brunner et MM. Jörg et Jürg Schmid en Suisse alémanique, et M^{es} Etienne Jeandin, Michel Mooser et Franco del Pero en Suisse romande.

Commission Nouvelles Technologies

La Commission Nouvelles Technologies n'a pas formellement tenu de séance en 2010, mais ses membres ont en fait été associés aux réflexions du Comité consultatif et du Conseil de fondation concernant l'avenir de la forme authentique.

Berne, le 21 mars 2011

FONDATION NOTARIAT SUISSE

Philippe Bosset, président

Klaus Bürgi, vice-président